



## AVIS DE COURSE TYPE VOILE LEGERE 2017-2020

Prescription de la FFVoile :

Pour les compétitions de grade 5, l'affichage des instructions de course type sera considéré comme suffisant pour l'application de la règle 25.1.

# 25<sup>ème</sup> National Caravelle

27 au 30 juillet 2017  
Carantec – Plage du Kelenn  
Club Nautique de Carantec  
Grade : 5A

La mention « [DP] » dans une règle de l'AC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

### 1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile* (RCV)
- 1.2 les règlements fédéraux.
- 1.3 Les règles de l'AS Caravelle (**Cotisation 2017 obligatoire**)

### 2. PUBLICITE DE L'EPREUVE [DP]

Les bateaux peuvent être tenus d'arborer la publicité choisie et fournie par l'AO. Si cette règle est enfreinte, la Réglementation World Sailing 20.9.2 s'applique ([lien internet Réglementation](#)).

### 3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

3.1 La régata est ouverte à :

- 3.1.1 - tous les bateaux de la Classe : Caravelle

3.2 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en complétant le formulaire joint et en l'envoyant accompagné des frais d'inscription requis, à :

**AS CARAVELLE**  
**chez Olivier de KERDREL**  
**40 rue Jean BART**  
**29660 Carantec**

Le formulaire d'inscription peut être adressé par mail à :

[odek@sfr.fr](mailto:odek@sfr.fr) ou [lascaravelle@gmail.com](mailto:lascaravelle@gmail.com)

Il devra être accompagné par voie postale du chèque du montant d'inscription, en référence aux droits à payer pour une inscription avant ou après le 15 juillet 2017 (cachet de la poste faisant foi).

3.3 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

- leur licence ClubFFVoile, mention « **compétition** » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition
- ou leur licence ClubFFVoile, mention « adhésion » ou « pratique » **accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an,**
- une autorisation parentale pour les mineurs
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
- le certificat de jauge ou de conformité



PARTENAIRE  
OFFICIEL



PARTENAIRE  
FÉDÉRAL

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE VOILE  
17, rue Henri Bocquillon 75015 Paris  
Tél : 01 40 60 37 00 - Fax : 01 40 60 37 37 - [www.ffvoile.fr](http://www.ffvoile.fr)

La Fédération Française de Voile est l'autorité nationale de la voile, membre de l'I.S.A.F. du C.N.O.S.F. Reconnue d'utilité publique par décret du 20/12/72

Les coureurs ne disposant pas de licence Club FFVoile valide, pourront prendre une licence temporaire lors de la confirmation des inscriptions. La présentation d'un certificat médical de moins d'un an, autorisant la pratique de la voile en compétition sera impératif avant la prise de la licence temporaire

#### 4. DROITS A PAYER

Les droits à payer avant le 15 juillet 2017 sont les suivants (chèque à l'ordre de l'AS CARAVELLE) :

Classe	Montant
<b>CARAVELLE</b>	<b>130 €</b>
<b>CARAVELLE Moins de 25 ans</b>	<b>100 €</b>

Les droits à payer après le 15 juillet 2017 sont les suivants (chèque à l'ordre de l'AS CARAVELLE) :

Classe	Montant
<b>CARAVELLE</b>	<b>150 €</b>
<b>CARAVELLE Moins de 25 ans</b>	<b>120 €</b>

#### 5. PROGRAMME

5.1 Confirmation d'inscription :

**Judi 27 juillet 2017 à partir de 9 h 00**

5.2 Jauge et contrôles :

**Judi 27 juillet 2017 de 9 h 00 à 18 h 30**

5.3 Mise à l'eau des bateaux :

**Judi 27 juillet 2017**, en dehors des horaires de départ et de retour de l'école de voile.

5.4 Jours de course

Date	Heure du 1 <sup>er</sup> signal d'avertissement
28/07/2017	<b>11 h 00</b>
29/07/2017	<b>10 h 00</b>
30/07/2017	<b>9 h 30</b>

5.4 Le dernier jour de la régate, aucun signal d'avertissement ne sera donné après **13 h 00**.

#### 6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course seront :

- Disponibles à la Confirmation des Inscriptions le 27 juillet 2017
- Affichées selon la Prescription Fédérale

#### 7. LES PARCOURS

7.1 Les parcours seront de type : Construits ou Raid.

7.2 L'emplacement de la zone de course est décrit en annexe ZONE DE COURSE.

#### 8. SYSTEME DE PENALITE

Pour les Caravelles, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

#### 9. CLASSEMENT

9.1 **1** course devra être validée pour valider la compétition.

9.2 (a) Quand moins de **4** courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses.

9.3 Le système de classement est le suivant : Système de Points a Minima de l'annexe A.

#### 10. COMMUNICATION RADIO [DP]

La VHF est autorisée pour les concurrents

**11. PRIX**

Des prix seront distribués.

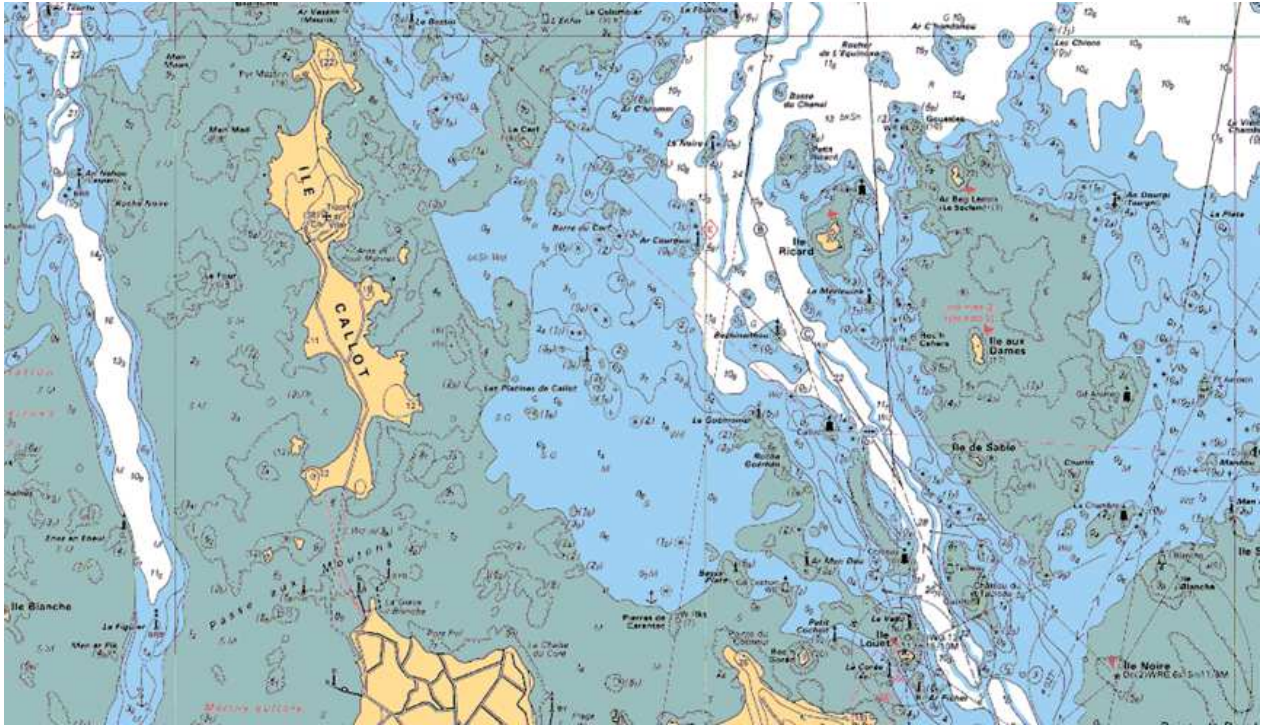
**12. DECISION DE COURIR**

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'Autorité Organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

**13. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**

Pour toutes informations complémentaires, veuillez contacter :  
Olivier DE KERDREL au 06 73 32 74 19 / 02 98 67 00 68  
Email : [odek@sfr.fr](mailto:odek@sfr.fr) ou [lascaravelle@gmail.com](mailto:lascaravelle@gmail.com)

**ANNEXE ZONE DE COURSE**  
*(joindre si possible un extrait de carte)*



**Photo aérienne du site du Club Nautique de Carantec**

